



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

épidémie de peste à Madagascar

Question au Gouvernement n° 240

Texte de la question

ÉPIDÉMIE DE PESTE À MADAGASCAR

M. le président. La parole est à M. Thierry Robert, pour le groupe du Mouvement démocrate et apparentés.

M. Thierry Robert. Ma question s'adresse à Mme la ministre de la santé et porte sur l'épidémie de peste qui sévit à Madagascar.

Depuis le mois d'août, l'OMS a recensé 1 300 cas suspects, dont 300 cas confirmés, et 124 décès, parmi lesquels celui d'un Français. Vendredi dernier, le Bureau national de gestion des risques et catastrophes de Madagascar a recensé 28 nouveaux cas en une journée.

Le 30 septembre, le gouvernement malgache a publié une déclaration d'urgence, a interdit les manifestations et les réunions publiques dans la capitale et a même suspendu les cours dans les universités et écoles du pays.

L'agence sanitaire de l'ONU a mobilisé 1,5 million de dollars mais au moins 5,5 millions sont nécessaires.

À La Réunion et à Mayotte, l'inquiétude est vive, en raison notamment des flux de population et des échanges économiques entre nos îles. Le risque de propagation de la maladie dans l'océan Indien et à l'échelle mondiale inquiète nos concitoyens.

Pour l'heure, aucune restriction de la circulation et des échanges avec Madagascar n'est préconisée. Aujourd'hui, au moins deux cas ont été confirmés aux Seychelles et des cas suspects ont été recensés à l'île Maurice.

Les Réunionnais, traumatisés par le virus du chikungunya, ne souhaitent pas revivre une nouvelle crise sanitaire, sociale et économique. Ils attendent des autorités l'application du principe de précaution. Ainsi, aux Seychelles, une unité d'isolation dédiée aux malades de la peste a été ouverte.

Aussi, ma question est double, madame la ministre. D'abord, quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre afin de prévenir au mieux ce risque ? Par ailleurs, dès lors que le problème doit être traité à la source, quelles mesures entend-il prendre afin d'aider les autorités malgaches dans le cadre d'une action de coopération ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM et sur quelques bancs du groupe REM.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Vous avez raison, monsieur le député : cette épidémie est particulièrement inquiétante. Elle diffère des précédentes par le nombre de cas, par le fait que

67 % d'entre eux sont des cas de peste pulmonaire et par sa distribution géographique dans les grandes villes à forte densité de population ainsi que dans les zones touristiques et portuaires. Lors des épidémies antérieures, aucun cas exporté n'a été recensé.

Le risque d'importation de celle-ci est faible car nous avons pris énormément de précautions, que j'énumérerai dans un instant. S'agissant du Français décédé à Madagascar, il y vivait et a refusé les soins. En outre, le diagnostic à son sujet est encore douteux. Les tests de confirmation menés par l'Institut Pasteur ne nous sont pas encore parvenus.

Plusieurs mesures ont été prises. Bien entendu, l'agence régionale de santé océan Indien est très mobilisée. En métropole comme à La Réunion et à Mayotte, tous les SAMU et établissements de santé susceptibles de traiter des urgences ont été informés au moyen d'une fiche de description de la maladie et de définition de cas, d'une fiche relative à son dépistage et d'une troisième relative à sa prise en charge.

Tous les professionnels de santé libéraux de Mayotte et de La Réunion ont été informés ainsi que les professionnels libéraux de métropole pour qu'ils puissent donner des conseils aux voyageurs se rendant à Madagascar. Un message d'information a été diffusé aux autorités consulaires françaises, afin qu'elles indiquent aux ressortissants français se trouvant à Madagascar les mesures de précaution à adopter.

Les fiches de conseils aux voyageurs publiées sur les sites internet des ministères des affaires étrangères et de la santé ont été mises à jour. Elles sont également distribuées à tous les voyageurs en partance pour Madagascar ou qui en reviennent par les autorités des aéroports métropolitains, de La Réunion et de Mayotte.

Nous avons renforcé les mesures de contrôle sanitaire aux frontières applicables à tous les vols en provenance de Madagascar ainsi que les informations adressées aux voyageurs. Enfin, une fiche d'information a été transmise au personnel travaillant dans les aéroports concernés. S'agissant du soutien logistique...

M. le président. Merci, madame la ministre.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Robert](#)

Circonscription : Réunion (7^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 240

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er novembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er novembre 2017](#)